

Migration des maçons et identité Creusoise.

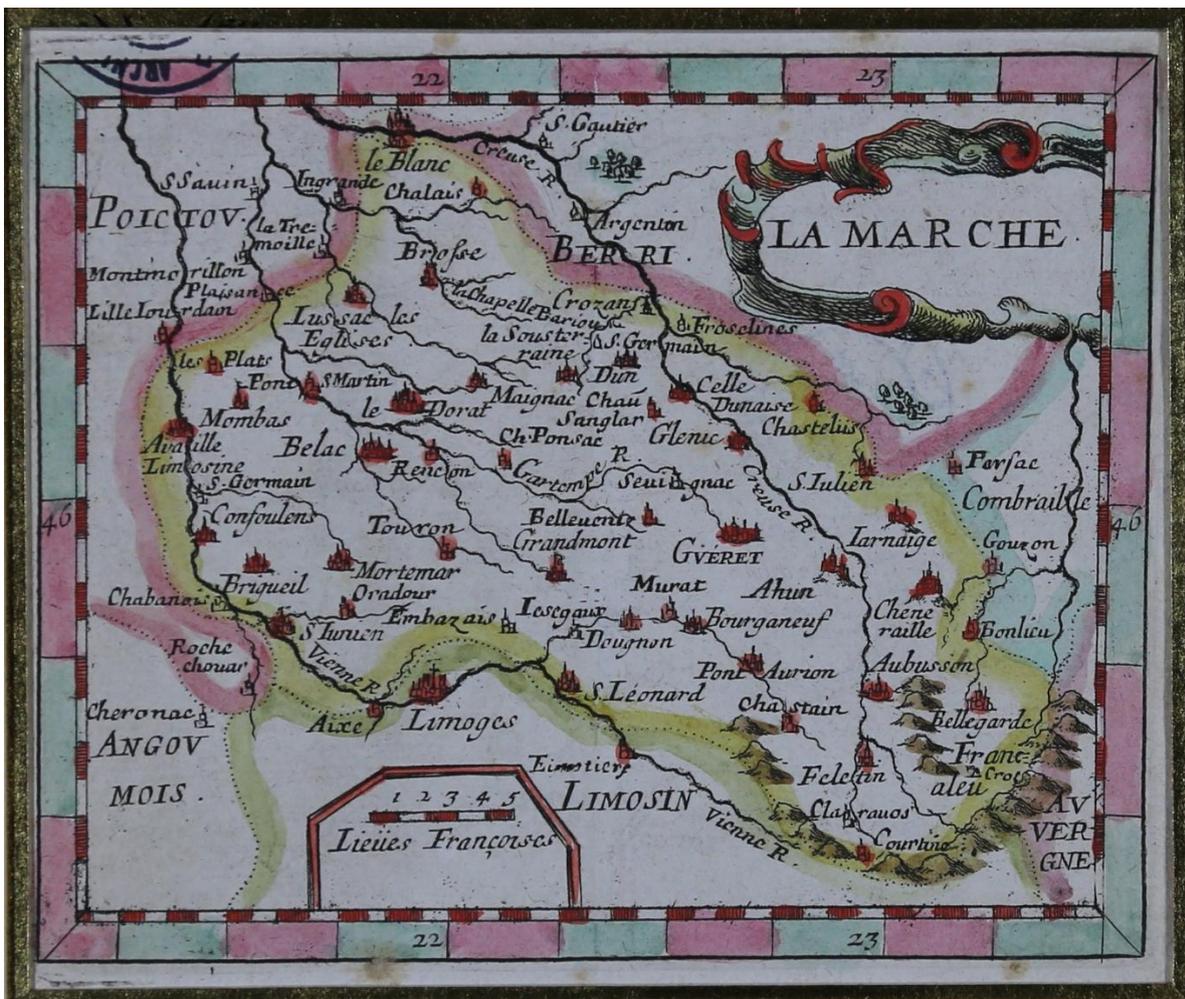
Ce qui nous caractérise mais qui est commun à d'autres régions

Une nature agréable mais ingrate : circulation difficile, sols pauvres, climat assez rude.

Une agriculture qui peine à nourrir ses hommes

Une pauvreté accrue par les dévastations des guerres au Moyen-Age (Marche=zone tampon=zone de guerre du 12^{ème} au 15^{ème} siècle)

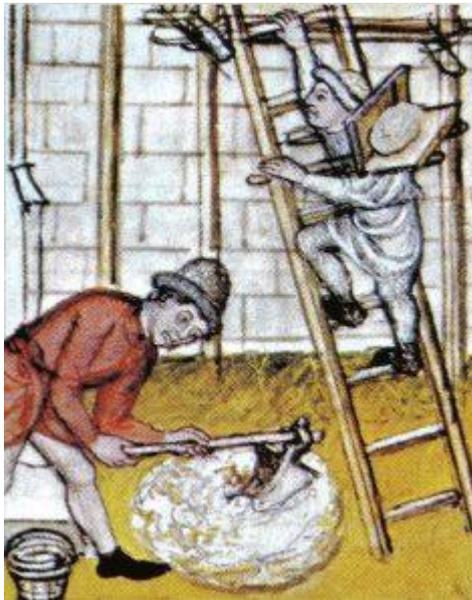
1- Rappel historique : Des origines de la migration à son apogée :



Origine de la carte : Archives départementales de la Creuse

Le Comté de la Marche est créé au milieu du 10^{ème} siècle (955-958) par Boson 1^{er} dit le Vieux, seigneur de Charroux, à l'initiative du duc d'Aquitaine, face aux ambitions du roi de France qui contrôle le Berry puis le Bourbonnais. Le conflit s'envenime à partir de 1152 avec le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, duc d'Anjou et roi d'Angleterre (Henri II) après sa répudiation par Louis VII. L'Aquitaine est presque toute reconquise par les « Grands capétiens » au 13^{ème} siècle, mais reperdue pendant la guerre de Cent-ans (1337-1453). Au cours de toutes ces guerres, la Marche est ravagée, elle l'est davantage sa partie orientale qui est devenue la Combraille au 11^{ème} siècle, et encore plus le sud de la Combraille devenu le Franc-Allou au 15^{ème} siècle.

Et donc, pour faire face à cette misère ; apparait une migration nécessaire, ancienne, qui atteint son apogée au 19^{ème} siècle... mais atypique.



Migration ancienne, sans doute à partir du 15^{ème} siècle, surtout de la 2^{ème} moitié, après la fin de la guerre de Cent-ans, quand, face à la pénurie d'hommes, la noblesse, appauvrie et affaiblie, a dû lâcher du lest et donner un peu plus de liberté aux serfs. On passe alors du servage personnel au servage réel. Les charges sont moins lourdes et le serf est un peu moins attaché à la terre, ce qui permettra les migrations temporaires. Mais en Combraille, où les destructions et la misère sont encore plus grandes, les seigneurs, plus pauvres que dans le reste de

la Marche, ne lâchent rien. Le servage personnel perdura, il ne s'allégera que plus tard, ce qui fait que la migration en Combraille ne démarrera qu'au 18^{ème} siècle (vers 1730 dit l'historienne Annie Moulin). *(Illustration : Mortellier et manœuvre montant le mortier avec un « oiseau », détail d'une miniature tirée d'une édition du XV^e siècle des Grandes chroniques de Saint-Denis. Source : Maçons de la Creuse)*

Le véritable essor de la migration des maçons marchois se produit au 17^{ème} siècle, avec d'abord l'interdiction des constructions en bois à Paris dès le début du 17^{ème} siècle par Henri IV (1607), et ensuite avec des épisodes bien connus : Sièges de la Rochelle (1627-1628), construction des châteaux de Vaux-le-Vicomte, de Versailles ou des fortifications de Vauban sous le règne de Louis XIV (« Maître général et entrepreneur des bâtiments du roi » Villedo, puis Bergeron ou Tarade).

Annie Moulin estime le nombre de migrants chaque année à 6000 à la fin du 17^{ème} siècle et 15.000 à la fin du 18^{ème} siècle. Cependant des parties du département restent peu concernées par la migration des travailleurs du bâtiment : le nord-est (Boussac-Chambon) et le sud-est (Bourganeuf), ainsi que la région de la Courtine d'où partent, l'hiver, majoritairement des scieurs de long.

La migration temporaire atteint son apogée au 19^{ème} siècle, probablement sous le Second-Empire (1852-1870) pour l'ensemble de la Creuse, mais pour Sannat par exemple, le maximum est atteint sous la Monarchie de Juillet (1830-1848).



Migrants temporaires du « bâtiment » originaires de la Creuse sous le Premier Empire (1807-1812) d'après Abel Chatelain (Source : Maçons de la Creuse)

Des enquêtes officielles ont été menées par les préfets. Entre 1808 et 1813 une enquête nationale est effectuée. Pour l'ensemble de la France les migrations saisonnières sont évaluées à 133.000, pour la Creuse à 13.200. Le Préfet lui-même reconnaît que les chiffres que lui ont fait remonter les maires sont sous-évalués et il estime que le nombre réel est de l'ordre de 18.000. Mais même à 13.000 cela représente 10% des migrations temporaires françaises, pour un département qui ne représente que 1% de la population de la France. Cela fait de la Creuse le premier département migrant français.

Une autre enquête, de 1825, donne 23.000 migrants, et enfin les 8 enquêtes préfectorales conduites entre 1846 et 1878 donnent une idée assez précise de la migration creusoise. Le maximum est atteint en 1861 avec 33.000 migrants. Les historiens s'accordent à penser, et c'est le chiffre généralement retenu, que les migrants limousins à cette époque étaient de l'ordre de 40.000 (35.000 pour la Creuse, 5000 pour ses marges corréziennes et haut-viennoises).

33.000 en 1861, chiffre officiel, cela représentait 12% de la population creusoise qui était de 270.000...et beaucoup plus dans les communes très maçonnes. Pour Sannat par exemple, où le nombre maximum est de 400, atteint en 1846, le taux est de 25% (chiffre reconnu comme imprécis par le maire, et peut-être surévalué ?), mais il est encore de 18% en 1863 (286

migrants) alors que mes études personnelles montrent qu'à ce moment-là l'émigration est en baisse

Plus concrètement, pour mieux se rendre compte, en regroupant les années par périodes de 5 ans, le plus haut point des indicateurs de la migration à Sannat est atteint dans la période 1846-1850. Les indicateurs sont constitués de la part des maris et de celle des pères maçons dans les actes d'état-civil. Cette part est de 63% chez les maris et de 65% chez les pères, autrement dit presque les 2/3. C'est-à-dire que 2 adultes sur 3, dans cette tranche d'âge, en gros de 20 à 40 ans, étaient maçons-migrants. Et Sannat était une commune très migrante, mais il y en avait qui l'étaient davantage !



Photo : Source, Maçons de la Creuse

Et l'on ne parle que des migrants temporaires, il faudrait ajouter les migrants définitifs, certes beaucoup moins nombreux chaque année, de l'ordre de 1% de la population totale, mais dont l'accumulation chaque année finit par faire beaucoup. Cette émigration définitive on peut la calculer en comparant les taux de croissance naturelle et la croissance réelle de la population. Mais on ne peut le faire que pour le 19^{ème} siècle car il faut pour cela connaître non seulement le nombre de naissances et de décès, mais aussi le nombre d'habitants, ce qui est difficile pour les siècles antérieurs.

Cette migration définitive est elle aussi très ancienne, et elle a toujours existé parallèlement à la migration saisonnière. Elle ne l'a pas remplacée à partir des années 1880 comme il est parfois affirmé. Elle lui a été parallèle, avant comme après cette date, car contrairement encore une fois à ce qui est parfois dit, la migration temporaire continue jusqu'en 1914, et même un peu au-delà de la guerre. Simplement elle diminue progressivement sous la 3^{ème} République, et la véritable fin est à mettre vers 1930 avec la grande crise économique mondiale...en tous cas pour les cantons que j'ai étudiés, Evaux, Chambon, Auzances et Bellegarde.

2- Ce qui distingue notre migration et fait notre originalité :

C'est une migration atypique.

Elle est très massivement saisonnière plutôt que définitive, même si cette dernière a toujours existé parallèlement (émigration définitive=exode rural qui est commun à toutes les campagnes de France).

Elle est lointaine et à contre-saison. Les migrants temporaires des autres régions rurales partaient soit l'hiver, soit à la belle saison pour des périodes courtes. Nos migrants eux, au contraire partaient à la belle saison et revenaient l'hiver, donc pour une très longue période.

Pourquoi cette inversion ? Pourquoi partir à la belle saison ? A cause de la contrainte climatique de l'activité du bâtiment.

Les migrants sont des hommes jeunes, très majoritairement ils ont entre 15 et 40 ans, mais la migration pouvait continuer au-delà. Dans le cas des deux livrets d'ouvrier que j'ai pu étudier les visas s'arrêtent à 40 ans pour l'un (François Valluche) et à 50 ans pour l'autre (Jean Terrier).

Les migrants sont massivement des petits paysans.

Mais comment un paysan-maçon peut-il laisser sa ferme l'été ? A cause du système familial. C'est la deuxième caractéristique qui fait notre originalité : la famille communautaire égalitaire. D'autres hommes de la famille et les femmes peuvent faire le travail. La propriété d'un peu de terre et la famille élargie maintiennent un fort attachement au pays qui crée le besoin de retour. Cette structure génère aussi un esprit de solidarité qui va au-delà de la famille, qui induit des pratiques communautaires de voisinage, et qui permet d'entretenir des réseaux de migration.

3- Les conséquences de la migration :

a- Accélération ou ralentissement de l'exode rural ?

Certains pensent que la migration temporaire a freiné la migration définitive grâce aux revenus complémentaires qu'elle procurait, et parce qu'elle réduisait en Creuse le nombre de bouches à nourrir une grande partie de l'année (celles des maçons partis travailler ailleurs). D'autres affirment au contraire, et c'est le cas des notables et de l'Eglise à l'époque, qu'elle encourageait l'émigration définitive en en constituant en quelque sorte l'amorce. Les chiffres sont malheureusement un peu contradictoires. En me basant sur l'analyse de la quarantaine de communes des 4 cantons (Evaux, Chambon, Auzances, Bellegarde) dont j'ai étudié les migrations temporaires à partir des fiches matricules, j'ai pu déterminer quelles étaient les communes les plus migrantes, et celles qui l'étaient moins. En comparant avec l'évolution de la population dans la même période (2^{ème} moitié 19^{ème} siècle), j'ai pu constater que les communes les plus migrantes sont celles qui ont perdu le plus d'habitants, et les moins migrantes, celles qui en ont perdu le moins.

Si on étend l'analyse à tout le département et qu'on fait la même comparaison pour les cantons à partir de l'enquête de 1846-1847 dont les résultats avaient été publiés par l'association dans l'un de ses bulletins, on constate que Bonnat et St-Vaury, les cantons les plus migrants, ont vu entre 1851 et 1911 leur population diminuer de 13% pour le premier et de 8% pour le second, alors que Bourganeuf et Chambon, les cantons le moins migrants, ont vu leur population augmenter de 3% pour le premier et diminuer seulement de 3% pour le second. Au total les deux cantons les plus migrants ont subi une baisse de population de 11% alors que le nombre d'habitants est resté stable globalement dans les cantons les moins migrants.

Mais si on élargit le cercle et qu'on compare la Creuse à d'autres départements très ruraux comme elle, mais plus lointains, et qu'on rétrécit un peu la période pour mieux coller à la période du maximum de la migration, on peut se rendre compte que la population creusoise a moins baissé qu'ailleurs entre 1851 et 1901. Creuse -3%, Cantal -9%, Mayenne -16%, Hautes-Alpes -17%, Gers -22%, mais dans ce dernier cas il faut ajouter la faiblesse du taux de natalité pour des raisons qu'on verra plus loin. *(Page 14)*

Autrement dit, faute d'éléments nouveaux, il est difficile de se faire une opinion pour la population creusoise en général, mais pour ce qui concerne la population agricole on peut raisonnablement penser que la migration a

permis le maintien d'une agriculture avec de nombreux paysans, et donc jusqu'en 1914 le maintien d'une population assez nombreuse dans les campagnes vivant d'une agriculture à base de petites exploitations. Une agriculture qui engendre une certaine égalité, mais qui dispose de faibles moyens et qui sera longue à se moderniser.

Un développement sanitaire et culturel formidable (recul de la mortalité, espérance-vie, alphabétisation, statut des femmes moins inégalitaire qu'ailleurs, conséquence à la fois de de la vocation égalitaire de la famille et du rôle de l'épouse pendant l'absence de l'époux)

b- Le recul de la mortalité :

Le recul de la mortalité est général en France au cours du 19^{ème} siècle, mais il est plus marqué en Creuse que dans beaucoup d'autres départements :

Ainsi à Sannat le taux de mortalité générale passe de la 1^{ère} décennie du siècle à la dernière de 30 ‰ à 15 ‰ quand celui de la France passe de 29 ‰ à 21‰. C'est à dire une baisse de 15‰ à Sannat contre 8‰ en France. Pour faire une comparaison Creuse-France on peut prendre la décennie 1871-1880 citée par A. Corbin, France : 23.3‰, Creuse : 17.6‰, cad ¼ plus faible, comme c'est le cas pour la différence Sannat-France à la fin du siècle.

Plus éloquent encore le taux de mortalité infantile : Au cours de la même décennie 1871-1880. France : 172‰, Creuse : 104‰...et à Sannat c'est encore mieux : 86‰. Exactement la moitié du taux français.

Cela se retrouve naturellement en termes de durée moyenne de vie et d'espérance de vie. Que l'on prenne la durée moyenne de vie à Sannat entre 1840 et 1913, ou l'espérance vie en Creuse, au cours du 19^{ème} siècle, les deux augmentent 2 fois plus vite que dans l'ensemble du reste de la France, d'une vingtaine d'années à Sannat et en Creuse, contre une dizaine d'années en France. Cela vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes. La progression concernant l'espérance vie est même tout à fait extraordinaire. Entre 1800 et 1900 l'espérance de vie à la naissance en Creuse passe de 31 à 52 ans (+21ans) alors qu'en France elle passe seulement de 36 à 47 ans (+11ans). La Creuse connaît le gain le plus élevé de France. Elle passe en un siècle du groupe des 3 derniers au groupe des 3 premiers départements français.

L'influence de la migration est évidente. En reprenant les chiffres et les analyses d'Alain Corbin, on peut apporter deux éléments de preuves : la comparaison du canton d'Auzances (très migrant) et de celui de Chambon

(peu migrant) qui montre que la mortalité est moins grande dans le canton d'Auzances, et la comparaison avec nos voisins limousins moins migrants, Haute-Vienne et Corrèze, est toute à notre avantage.

Comment expliquer cette très forte progression, nettement plus importante que la moyenne. Corbin la justifie par le revenu procuré par la migration qui permet une meilleure alimentation, et par le contact avec la ville qui apprend l'hygiène aux maçons. Le rôle majeur de l'appoint monétaire que procure la migration dans le domaine alimentaire se mesure par exemple lors des disettes qu'ont encore connues la France et le Limousin au 19^{ème} siècle. Les cantons migrants de Creuse ont toujours moins souffert de la faim que les cantons du reste du Limousin.

Ces progrès dans le domaine de la santé se constatent également dans l'état sanitaire des conscrits. A. Corbin montre que les conscrits des régions migrantes (Creuse et arrondissement de Bellac qui migrait également beaucoup) de la classe 1847 ont été beaucoup moins refusés pour causes physiques que leurs homologues de Corrèze et de Haute-Vienne (à l'exception de l'arrondissement de Bellac). 37% pour les premiers contre 52% pour les seconds (dont refus pour la taille : 14% dans les cantons migrants et 25% dans les autres). Concernant la taille justement, le dépouillement des fiches matricules permet de calculer la taille moyenne des conscrits et de faire une comparaison avec le reste de la France.

c- Les progrès de l'alphabétisation.

L'étude que j'ai faite sur Sannat montre que la situation initiale de l'alphabétisation était au début du 19^{ème} siècle très mauvaise, mais que des progrès très importants ont été accomplis au 19^{ème} dans cette commune. Les % d'époux ou d'épouses sachant signer leur acte de mariage était très faible. Pour les hommes un décollage s'est produit dès la décennie 1811-1820, et une accélération a amplifié le mouvement dans la décennie 1851-1860. Les marié(e)s qui ont pu en bénéficier sont entré(e)s à l'école 15 à 20 ans plus tôt, c'est-à-dire entre 1790 et 1805 pour les premiers, puis entre 1831 et 1845 pour les seconds. Nous ne pouvons rien dire pour le « décollage » de 1811-1820 parce que nous n'avons pas encore de chiffres qui nous permettent de connaître la migration avant 1806, mais pour l'accélération de 1851-1860, qui concerne les mariés entrés à l'école entre 1831 et 1845, nous sommes exactement dans les années où la migration connaît son apogée. Le lien entre migration et scolarisation est perceptible. Chez les femmes,

l'amorce de l'accélération se produit au même moment, et elle s'amplifie ensuite, tout simplement parce qu'il y a un retard à rattraper.

L'importance de la migration apparaît plus nettement dans les chiffres que fournit Alain Corbin. Son étude porte sur 3 groupes d'années, prenons simplement les deux extrêmes : 1854-1855 et 1876-1877.

Sachant qu'au début du siècle on part presque de zéro en Limousin, au milieu du siècle (1854-1855), on arrive à 51% de sachant signer chez les hommes creusois et 24% chez leurs épouses. La progression a été très grande chez les hommes et assez faible chez les femmes. En Corrèze (33% et 19%) et en Haute-Vienne (31% et 17%) la progression est nettement inférieure, surtout chez les hommes.

20 ans plus tard, les hommes creusois ont poursuivi leur forte progression (75%) et les femmes creusoises ont accéléré (55%). L'écart avec la Corrèze (53% et 35%) et encore plus avec la Haute-Vienne (47% et 33%) s'est encore creusé, à la fois chez les hommes et chez les femmes. L'effet migration est parfaitement évident et la chronologie creusoise correspond à ce que nous disions pour Sannat. La migration a d'abord profité aux migrants, puis à leurs femmes, ou plutôt à leurs filles qu'ils pousseront à apprendre, et qui deviendront à leur tour des épouses creusoises sachant signer.

d- Pourquoi un décollage seulement au 19^{ème} siècle ?

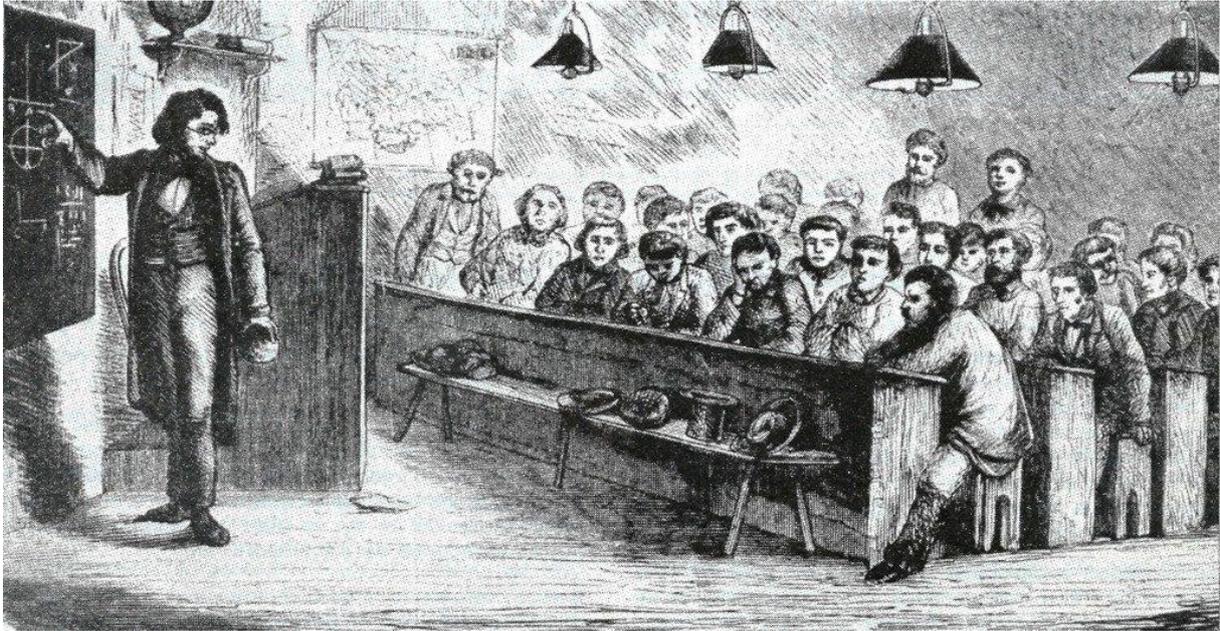
On peut s'étonner de constater que ce formidable essor dans les domaines de la santé et de l'éducation ne se soit produit qu'au 19^{ème} siècle alors que la migration est bien antérieure, et avec une certaine ampleur depuis le 17^{ème} siècle. A cela on peut apporter deux explications.

D'abord la part que représentent les migrants maçons n'est pas la même. On avait calculé qu'à l'apogée de la migration, au milieu du 19^{ème} siècle, alors que le nombre annuel de migrants creusois était de l'ordre de 35.000, cela représentait à peu près les deux tiers des maris ou des pères, c'est à dire des adultes dans la force de l'âge. Si on reprend les chiffres d'Annie Moulin, environ 6.000 migrants à la fin du 17^{ème} siècle et 15.000 à la fin du 18^{ème} siècle, en considérant que la population dans les limites de l'actuelle Creuse a évolué à un rythme comparable à celui de la France, on aboutirait à une proportion de maris et de pères maçons de l'ordre du un cinquième à la fin

du 17^{ème} siècle et du tiers à la fin du 18^{ème} siècle¹. On voit que l'on est pas du tout sur les mêmes ordres de grandeur et que le poids économique et sociologique de la migration était forcément moins important dans les siècles précédents.

Deuxième facteur d'explication, guère mesurable et donc plus subjectif, l'importance du rôle joué par la Révolution Française. La Révolution a libéré les hommes et les esprits. Elle a fait prendre conscience aux hommes et aux femmes du peuple français qu'ils n'étaient pas condamnés à vivre éternellement dans la misère, la souffrance et l'ignorance, et qu'ils pouvaient prendre leur destin en main. Cette prise de conscience s'est d'abord faite dans les villes. La migration, qui était une contrainte nécessaire est alors devenue une chance, celle d'appendre des villes, de pouvoir profiter de leur exemple, et d'introduire plus vite qu'ailleurs, le progrès dans les campagnes. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple » disait Danton. J'intercalerais la santé entre le pain et l'éducation. Ainsi on pourrait déclarer avec Danton, le pain, la santé et l'éducation, voilà les trois besoins prioritaires du peuple, et la migration des maçons a apporté les trois, dans un ordre chronologique. Le pain d'abord avec le revenu complémentaire ramené par les maçons qui les a sorti de la grande misère, la santé avec le recul important de la mortalité qui nous a propulsé dans les premiers rangs au niveau national, l'éducation enfin, le besoin le moins immédiatement perceptible aux ventres affamés et aux corps souffrants, mais dont la prise de conscience de la nécessité libératrice s'est produite dès la Révolution chez les maçons, à leur profit, et à celui de leurs enfants, garçons d'abord, puis filles comprises, ensuite. Le père de Martin Nadaud qui dans les années 1820 insiste pour envoyer son fils à l'école, malgré l'opposition de son épouse et du grand-père, illustre parfaitement cette prise de conscience, que Martin Nadaud lui-même renforcera en suivant des cours du soir après la journée de travail, puis en faisant profiter ses camarades de chambrée des connaissances qu'il avait acquises.

¹ Population estimée de la France dans ses limites actuelles : 21 millions à la fin du 17^{ème} siècle, 28 à la fin du 18^{ème} siècle, 35 au milieu du 19^{ème} siècle. Les pourcentages sur la base de ces chiffres sont respectivement de 19%, 36% et 65%. Il s'agit bien sûr d'un ordre de grandeur et non d'un % exact. Un tiers des hommes adultes à la veille de la Révolution, c'est aussi l'ordre de grandeur que donne Annie Moulin.



Les cours du soir, L'illustration, 1848 (Source : Les maçons de la Creuse)

e- Conséquences sociales. La réduction des inégalités

Prenons l'exemple de Sannat, si on regroupe toutes les données de l'état-civil sur un peu plus d'un siècle, 1806-1913 et que l'on extrait les professions des époux, des pères, et des décédés entre 20 et 60 ans, on dépasse les 4000 occurrences, ce qui permet de se faire une idée de la composition de la population active masculine. Si on découpe le siècle en 3 tiers correspondant en gros pour le premier à l'essor de la migration, le second à son apogée, puis le troisième à son déclin, on peut discerner l'évolution de la composition sociale de la commune. Pour rendre le phénomène plus perceptible, on peut effectuer 4 regroupements : Maçons, cultivateurs propriétaires, travailleurs dépendants ou précaires (Métayers-colons, fermiers, journaliers, domestiques), et les autres (artisans, commerçants, professions libérales). Les maçons sont les plus nombreux pendant la période d'apogée (47%), les cultivateurs propriétaires le sont avant et après. On pouvait s'y attendre, mais ce qui est plus surprenant c'est l'effondrement de la catégorie des dépendants et des précaires. Elle passe de 23% à 4%, et parmi cette catégorie les deux professions les plus touchées sont celles dont le statut était le moins enviable, les métayers et les journaliers.

f- Conséquences religieuses et politiques

Déchristianisation, participation à la Commune, implantation de la gauche dans le département. (dont je ne parlerai pas parce que je n'ai pas encore travaillé le sujet)

Déchristianisation

Dès le 19^{ème} siècle, le Limousin et la Creuse en particulier sont réputés, y compris chez les hommes d'église, pour leur faible religiosité. Ils sont considérés par les historiens pour être les régions les plus précocement déchristianisées de France. Alain Corbin mesure cette baisse d'influence de la religion avec la très nette diminution du nombre de séminaristes dans le diocèse de Limoges qui rassemble la Haute-Vienne et la Creuse. Il ne reste plus comme viviers actifs que Limoges et le sud-est de la Creuse (cantons de Bellegarde, Auzances, Crocq, La Courtine, Aubusson et Felletin). Il est incontestable que la migration, par l'influence des prolétariats urbains que les maçons étaient amenés à rencontrer, a participé à la désaffection vis-à-vis de la religion, mais ce qui semble le plus important à Alain Corbin, c'est la défiance très forte des communautés paysannes, très unies, à l'égard des notables, noblesse et clergé. La faible emprise économique et sociale des privilégiés ne leur permet pas de s'imposer en tant que force morale dominante. Ils sont de ce fait rejetés, et le sentiment qui anime les Creusois est d'abord l'anticléricalisme. Un anticléricalisme qui s'est renforcé au fil du temps, au fur et à mesure que la religion se détachait du peuple par le recrutement de ses desservants, plus bourgeois, par son soutien aux notables, et par ses pratiques cultuelles moins utilitaristes que le souhaitaient, et le pratiquaient autrefois, les Creusois (culte des saints, des lieux sacrés, ou rites destinés à obtenir des bienfaits matériels). La superstition s'est maintenue en Creuse plus longtemps que la religion dont l'observance se limitait aux messes des grandes fêtes annuelles ou des grands moments de la vie...et pas pour tous, en particulier les hommes.

Le caractère politique de la déchristianisation se confirme avec la nature de ses deux grandes phases : la Révolution de 1789-99 et la Commune de 1871. Deux révolutions que les Creusois ont soutenues et auxquelles ils ont participé alors que l'Eglise était dans le camp adverse. Pour Corbin ces deux événements marquent les temps forts de la rupture entre les Creusois et la religion. Les migrants ont joué un rôle non négligeable, y compris dans ce cadre-là, mais ils ne sont pas la première cause. Les régions non migrantes de l'évêché de Limoges ont connu le même phénomène, et le sud-est de la Creuse montre que les deux cartes, celle de la migration et celle de la déchristianisation ne se superposent pas. Si on se limite à la Combraille au sens large, en incluant le canton de Boussac, on s'aperçoit que les cantons peu migrants de Boussac et de Chambon sont devenus peu pratiquants, alors que les cantons très migrants d'Auzances, de Bellegarde et de Crocq sont restés

très pratiquants. Le canton d'Evau, au milieu, est le seul à être ce qu'on pouvait attendre qu'il soit, c'est à dire très migrant et peu pratiquant.

Participation à la Commune de Paris et aux révoltes.

Nous ne connaissons ni le nombre ni l'origine des participants à la Commune, ni de ses morts. Nous ne connaissons que le nombre des arrestations. On estime à environ 100.000 le nombre de Communards, mais tous ne furent pas des combattants. 25.000 sans doute trouvèrent la mort, 5.000 dans les combats, 20.000 furent fusillés d'une manière totalement arbitraire, 20.000 furent arrêtés. Parmi eux il y avait plus d'un millier de Creusois, migrants temporaires ou définitifs...et probablement un millier ou plus de fusillés ou morts dans les combats. La Creuse fournit le troisième contingent de prévenus après la Seine et la Seine et Oise. La grande majorité de ces Creusois étaient des hommes jeunes, de moins de 40 ans, et pour 90% des travailleurs du BTP, essentiellement des maçons.



Commune de Paris, barricade de la Chaussée Ménilmontant, le 18 mars 1871(Source : Internet)

Cet engagement, cette détermination, les Creusois l'avaient déjà montrée en participant, dans quelle proportion(?), à Paris aux journées de juin 48 (du 22 au 26), et en Creuse à la révolte d'Ajain du 15 juin 1848. Il vaudrait mieux parler également des « journées de juin d'Ajain » puisque la révolte s'étend sur 4 jours, du 12 juin, jour où éclatent les premiers incidents et où se produit l'arrestation de 2 meneurs, au 15 juin où des centaines de manifestants armés, venus d'Ajain, de Pionnat, de Ladapeyre et de tous les hameaux

environnants tentèrent de pénétrer dans Guéret et furent arrêtés par la garde nationale qui tua 16 insurgés. La révolte se produisit en l'absence des maçons partis en migration, aussi ce sont les femmes qui furent à l'initiative de la révolte, et ce sont des hommes d'un certain âge qui furent en majorité tués ou arrêtés. Cette révolte spontanée fut essentiellement le fait de petits paysans, et paysannes, qui refusaient l'impôt des 45 centimes (augmentation exceptionnelle de 45% des impôts) payable en pleine crise, alors que les maçons dont le salaire servait en partie à payer les impôts, étaient loin d'être rentrés.

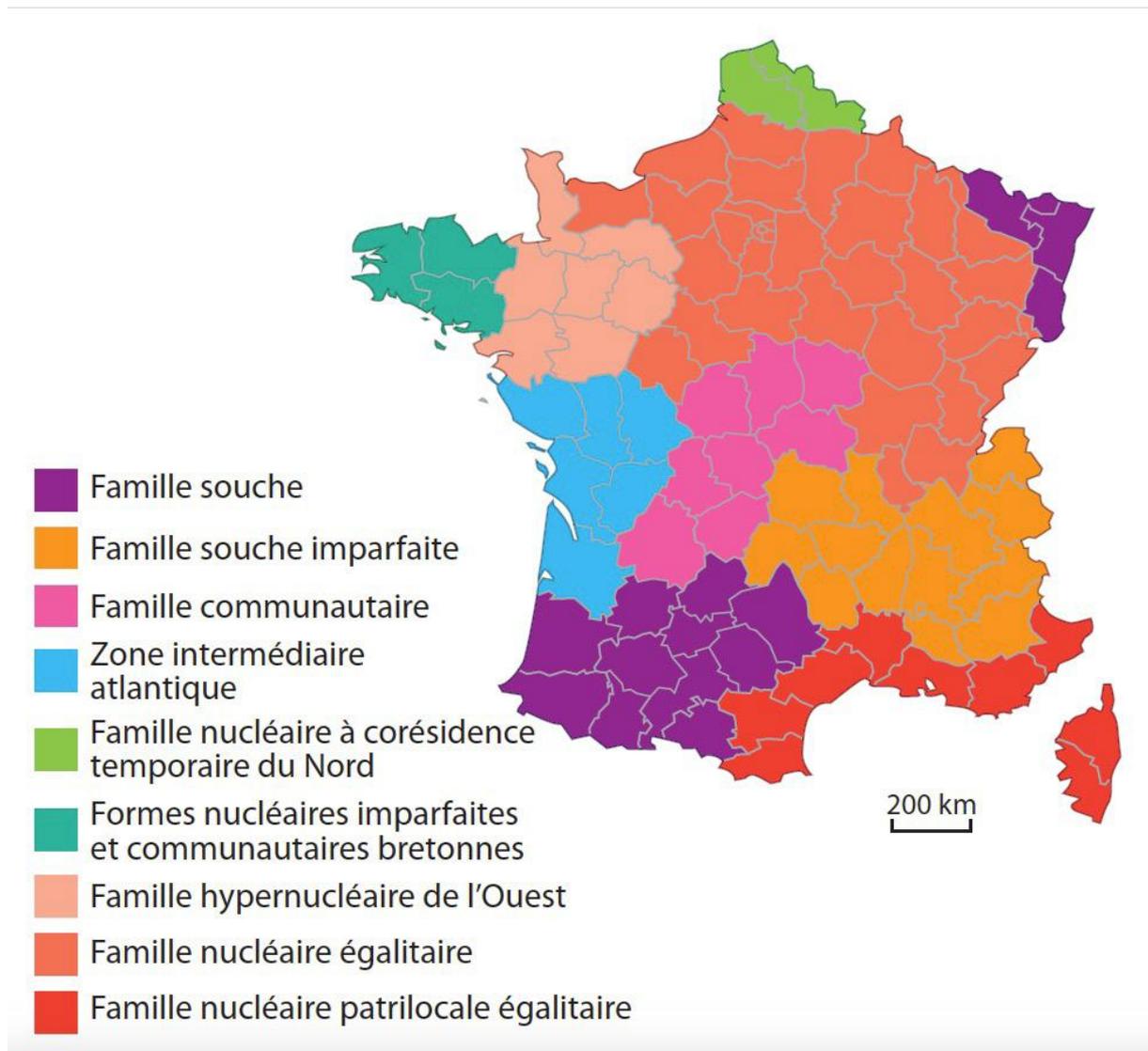
g- L'esprit de solidarité et le système familial

(Mouvement coopératif, accueil des réfugiés et des juifs pendant la guerre) (la structure familiale et la migration temporaire interagissent et peuvent agir de concert sur les mentalités).

L'influence de la migration sur la mentalité ou les valeurs creusoises se combine avec celle d'un autre facteur, tout aussi important que la migration, et qui d'ailleurs explique peut-être la spécialisation creusoise dans le métier de maçon, je veux parler de ce qu'on appelle les structures familiales. Concept à la mode chez les sociologues, popularisé par Emmanuel Todd, mais qui déjà est très perceptible dans les travaux d'Alain Corbin et d'Annie Moulin publiés dans le dernier quart du 20^{ème} siècle, qui sans utiliser le terme, en ont décelé l'importance, en montrant que la singularité creusoise tenait beaucoup de cet héritage.

De quoi s'agit-il ? On considère désormais que non seulement en France, mais sur toute la planète, il s'est maintenu au cours des siècles une grande permanence dans la composition de la famille et dans sa manière de vivre. Ont ainsi été catégorisés deux grands types de famille, eux même divisés en deux sous-catégories. D'une part la famille communautaire regroupant sous un même toit plusieurs générations (en principe trois), les parents, les grands-parents et les enfants, même adultes, et même mariés. D'autre part, la famille « nucléaire » qui, à l'inverse, se limite aux seuls parents et enfants mineurs. La famille communautaire, héritière de la tribu primitive, est la forme la plus ancienne. La famille nucléaire, plus récente, répond à une volonté d'émancipation des individus. On devine que dans les régions où domine le modèle nucléaire, la liberté est une valeur cardinale, avec son corollaire négatif, l'individualisme qui peut confiner à l'égoïsme. Par contre dans les régions où domine le modèle communautaire, la solidarité et le sens

de l'intérêt collectif sont les valeurs premières, même s'il faut pour cela sacrifier certaines libertés. La famille nucléaire est dominante en France et dans les pays occidentaux, alors que la famille communautaire l'emporte dans le reste du monde. Mais ces deux groupes ne sont pas homogènes, une autre valeur les divise, l'égalité. Au niveau familial cela joue surtout au niveau de la transmission du patrimoine, autrement dit de l'héritage. Les biens doivent-ils être partagés entre tous les enfants ou réservés à certains, en particulier l'aîné des garçons. Dans le premier cas l'égalité est une valeur importante et s'applique autant que faire se peut à toutes les sphères de la vie, dans le second l'inégalité est considérée comme normale, dans la famille, et par extension dans la société. Dans la famille nucléaire éprise de liberté, l'inégalité est acceptée. Elle est un mal nécessaire, mais la liberté, pense-t-on, donne à chacun la possibilité d'échapper à sa condition grâce à ses mérites. C'est le modèle anglo-saxon. (« Famille nucléaire absolue ») En France s'est imposé l'idée que liberté et égalité devaient aller de pair, mais avec une priorité à la liberté (« Famille nucléaire égalitaire »). C'est le modèle notamment du Bassin Parisien, c'est-à-dire du berceau de la Révolution Française, et le sens de notre devise républicaine et de notre fameux « modèle social » aujourd'hui remis en cause. Dans les familles communautaires, là où règne le partage inégal, où les lésés de l'héritage n'ont même pas la possibilité de s'émanciper et donc de progresser, la contestation doit être étouffée, et règne l'autoritarisme. (Famille communautaire inégalitaire » ou « Famille souche »). On trouvait ce modèle dans le Bassin Aquitain, mais la Révolution et le Code napoléonien ayant imposé le partage égal entre les héritiers, on répondit par la pratique de l'enfant unique, provoquant ainsi la chute de la natalité. Ce modèle inégalitaire et autoritaire, ailleurs dans le monde fut par exemple, celui de l'Allemagne et du Japon...avec ses tristes conséquences. Et enfin il reste le 4^{ème} modèle, la « famille communautaire égalitaire », il est favorable à l'égalité et il est libéral de fait car il n'est guère contesté ne faisant pas de jaloux, parce qu'il ne lèse personne, mais la liberté a toutefois une limite, c'est celle de l'intérêt commun, celui de la famille, et par extension l'intérêt général de la communauté villageoise, puis en remontant plus haut, des différentes collectivités. C'est notre modèle à nous, en Limousin, et aux marges de notre région, en sud-Berry et en Dordogne. Il est unique en France, mais on le trouve aussi dans certaines régions italiennes, comme la Toscane, ou dans de grands pays comme la Russie ou la Chine.



Source « *Revue des Sciences humaines* »

Famille souche : Famille communautaire inégalitaire

Famille communautaire : Il faudrait ajouter « égalitaire »

Famille nucléaire patrilocale égalitaire : les couples mariés vivent chez les parents du mari ou à proximité

Cette solidarité villageoise, Alain Corbin la souligne avec par exemple le maintien des biens communaux en Creuse plus longtemps qu'ailleurs, avec l'entraide entre villageois dans les périodes de disette (on ne veut pas de la charité publique, ou de celle des riches, on s'aide entre pauvres et moins pauvres). Le principe de solidarité l'emporte sur celui de charité et même d'assistance. Cette solidarité s'exprime dans la révolte d'Ajain, où partie d'un refus de payer l'impôt des 45 centimes, l'émeute se donne ensuite essentiellement, à l'initiative des femmes, pour but la libération des premiers révoltés emprisonnés.

Elle s'exprimera plus tard dans le fait que la Creuse est devenue au 20^{ème} siècle une terre d'accueil, accueil de réfugiés politiques, italiens fuyant le fascisme, espagnols fuyant le franquisme, français du nord et de l'est fuyant l'envahisseur allemand, et surtout juifs fuyant le fanatisme nazi. La Creuse a accueilli environ 3000 juifs pendant la guerre, dont 1000 enfants dans 4 établissements (Saint-Pierre de Fursac, le Grand-Bourg, Mainsat et Crocq). 95% des juifs creusois ou réfugiés en Creuse furent sauvés grâce à la complicité de la population, chiffre très supérieur à la moyenne nationale (75%) et à celle du reste de l'Europe occupée souvent inférieure à 50%. D'ailleurs la Creuse est un des départements qui compte le plus de « Justes ».

On ne peut s'empêcher de penser que cet esprit de solidarité, inscrit dans notre mentalité, n'a pu qu'être renforcé par la migration. Nos maçons ne pouvaient pas être insensibles à la qualité de l'accueil qui leur était réservé, qu'il soit bon ou mauvais, et ainsi prendre conscience de la nécessité, s'ils n'en étaient pas déjà conscients, de réserver un bon accueil à tous ceux qui sont dans la difficulté. Tradition familiale et migration n'ont pu que converger dans le même sens, celui de la qualité de l'accueil.

La solidarité s'exprime également dans l'importance de l'esprit de coopération, avec les expérimentations plus ou moins durables aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles d'associations ou de coopératives de production (Boussac, Aubusson, Felletin, Faux-la-Montagne aujourd'hui) ou de consommation (Lavaveix, Bourganeuf, Aubusson et surtout Guéret avec l'union des coopérateurs de la Creuse...puis du Centre, ou les Presses du Massif Central, et aujourd'hui toutes les épiceries ou cafés associatifs qui voient le jour).

h- La place des femmes

La nature égalitaire de la famille communautaire limousine, et le fait que les femmes doivent en partie remplacer les hommes absents la plus grande partie de l'année, en particulier aux saisons des grands travaux, font que naturellement les hommes portent un autre regard sur leurs épouses, et sur leurs filles. A cet égard on fera le même constat au lendemain de la guerre de 14-18. En plus le lien fort qui par la migration, dans la plupart des cantons, nous unit à Paris n'a pu que renforcer ce sentiment. Paris où les femmes se sont émancipées plus vite qu'ailleurs. (Elles ont montré leur force et leur détermination en envahissant le château de Versailles en octobre 1789 et en ramenant de force la famille royale à Paris, en l'obligeant à s'installer aux Tuileries pour le contrôler. Et on les a vues dans toutes les révolutions, y

compris sur les barricades, comme l'illustre symboliquement Delacroix dans son célèbre tableau « La liberté guidant le peuple »)



Journées d'octobre 1789 : Source BNF

Il est difficile de mesurer statistiquement ce rôle particulier des femmes et de l'attitude des hommes à leur égard, mais il est des détails qui peuvent interpeller, ainsi le sort des mères célibataires et de leurs enfants tel qu'on peut l'esquisser à Sannat

La part des enfants naturels, c'est-à-dire nés de mères célibataires, exprimée en pourcentage, reste constante dans toute la période 1851-1900, autour de 4%. Cela constitue un niveau plutôt faible comparé à la moyenne nationale qui était du double. Si on s'attache à la période 1851-1875 pour laquelle on peut faire la comparaison la plus précise, on voit que Sannat a un pourcentage d'enfants naturels très inférieur à celui de la France, et même de la Creuse. Respectivement : Sannat 3,7% Creuse 6,2% France 7,3%.

Les mères célibataires, pour celles dont la profession est mentionnée, exercent très souvent des métiers qui impliquent une grande dépendance vis-à-vis de l'employeur. Elles sont surreprésentées. Alors que les professions de servantes, domestiques ou journalières ne représentent que 7% de la

population active féminine de cette époque, elles représentent 70% des filles-mères exerçant une profession. L'abus de la situation par certains employeurs, ou un membre de leur famille, s'il n'est pas exclusif, semble probable.

En outre, il faut noter que la mortalité infantile à l'échelle nationale était très élevée chez les enfants naturels, bien supérieure à la mortalité infantile en général, qui était déjà très forte. Le Dr Bertillon, à la suite d'une étude qu'il a effectuée, affirme ainsi qu'au niveau national, la mortalité infantile chez les enfants naturels était de l'ordre du double de la mortalité infantile des enfants légitimes. Cette surmortalité qui touchait les enfants naturels était la conséquence d'un rejet qui se manifestait par une négligence dans les soins, voire même par des infanticides déguisés. A Sannat c'était le contraire ! Moins d'enfants naturels qu'ailleurs (la moitié), moins de mortalité infantile qu'ailleurs (la moitié), et nec plus ultra, une mortalité infantile chez les enfants naturels encore plus basse que chez les autres. Si on cumule tous les bons points on arrive, au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, à une mortalité infantile qui est chez les enfants naturels sannatois 4 fois inférieure à la moyenne nationale. C'est tout à l'honneur des Sannatoises, et sans doute des Creusoises, même si c'est dans une moindre proportion. Il faudrait pour le savoir faire des études comparables dans d'autres communes.

On pourrait en conclure que la femme sannatoise s'occupait mieux de ses enfants qu'ailleurs, savait davantage dire non quand il fallait oser le dire à un homme trop entreprenant, et qu'elle ne craignait pas l'opprobre (qui existait peut-être moins qu'ailleurs) d'avoir conçu « un enfant du péché ».

Sur la place des femmes dans la société sannatoise de cette époque, on peut ajouter un autre élément qui donne à penser que nos aïeux n'étaient pas trop misogynes. Considérons ces autres femmes « seules » que sont les veuves, particulièrement celles qui possédaient « du bien », les cultivatrices. L'étude détaillée des recensements de 1866 et 1872 montre qu'une proportion importante des veuves cultivatrices sont qualifiées de « chef de famille », bien qu'un fils majeur, marié ou non, vive sous le même toit. Ce n'est pas toujours le cas, ce qui prouve que la possibilité de choix existait, mais le fait que la femme puisse être officiellement le chef de famille dans de nombreux cas prouve que la gent féminine n'était pas majoritairement reléguée à un rang subalterne.

L'importance du rôle des femmes dans les mouvements de révolte est à la fois rapportée par Alain Corbin dans l'exemple d'Ajain, et par Annie Moulin qui le

souligne dans les révoltes frumentaires qui ont agité la Creuse au 18^{ème} siècle.²

4- Pourquoi les Creusois sont-ils devenus maçons ?

Pourquoi une population rurale entière s'est-elle aussi massivement consacrée à une profession autre que l'agriculture, et pourquoi cette profession ? Le cas est unique en France ! On peut émettre l'hypothèse suivante en partant d'un double constat. D'une part dans toutes les régions pauvres les hommes ont été contraints d'aller travailler ailleurs pour compléter leurs faibles revenus. D'autre part dans les campagnes d'autrefois, pratiquement tous les hommes avaient pour activité principale l'agriculture. En conséquence, les migrants temporaires, qui partaient pour quelques semaines ou quelques mois, étaient fondamentalement des travailleurs de la terre. Ils ne pouvaient donc partir longtemps qu'à la morte saison, quand la terre, en repos, n'avait pas beaucoup besoin d'eux. Il nous faut alors distinguer deux sortes de migrations temporaires : les migrations de courte durée et à faible distance qui se pratiquaient dans les régions de plaine voisines, et les migrations lointaines et plus longues.

Les paysans des régions pauvres et généralement plus élevées qui migraient à faible distance profitaient du décalage des activités agricoles avec les plaines environnantes, dont le cycle végétatif était plus précoce que dans leurs hautes terres. Ils allaient y effectuer les travaux des champs avant de s'occuper des leurs. Ils partaient ainsi, à la belle saison, quelques semaines dans le Bassin Parisien, le Bassin Aquitain, le Languedoc ou le Sillon Rhodanien, pour la fenaison, la moisson ou les vendanges. Par contre ceux qui migraient plus loin, et donc plus longtemps, le faisaient l'hiver. Ils étaient ramoneurs savoyards, bougnats auvergnats (marchand de charbon, ou d'eau, et certains ensuite ouvrirent des bistrots), scieurs de long, colporteurs etc...

L'émigration temporaire creusoise est singulière par son ampleur, par la durée (de l'ordre de 9 mois par an), et par le fait que des paysans quittent aussi longtemps leurs terres quand elles demandent qu'on s'occupe d'elles (en général de mars à novembre).

Pourquoi le bâtiment ? Le bâtiment, la maçonnerie en particulier, est une activité qui a la particularité à la fois de demander beaucoup de main

² C'est-à-dire révoltes de la faim provoquées par la cherté des grains, en particulier du froment, à la suite de mauvaises récoltes et de la spéculation.

d'œuvre, et, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle au moins, de ne pas pouvoir être pratiquée l'hiver quand il fait trop froid et qu'il gèle. Une migration temporaire lointaine, et donc longue, à la belle saison, supposait que d'autres puissent s'occuper des travaux de la terre pendant qu'un grand nombre d'hommes, jeunes ou dans la fleur de l'âge, partaient travailler au loin. Or en Creuse, le système familial (famille communautaire égalitaire) nous permettait d'occuper ce créneau que les paysans des autres régions françaises ne pouvaient pas occuper, (ou pour le moins, pas en si grand nombre), celui d'une activité qui se faisait, comme l'agriculture, à la belle saison, sans priver complètement les fermes de leurs bras masculins. Peuvent rester à la maison et s'occuper de l'exploitation, le père plus ou moins âgé, ancien maçon, souvent devenu grand-père, les épouses, et les enfants pendant que le (ou les) fils ou gendre(s) est (ou sont) parti(s) « faire les maçons », mais pas forcément tous.

La première caractéristique de ce système familial (la famille élargie) permet d'effectuer le travail en l'absence de certains membres mâles de la famille, la deuxième (le partage successoral égalitaire) provoque le morcellement des propriétés (même s'il est assez souvent remplacé par des compensations financières), et donc l'insuffisance des revenus pour assurer la vie de la famille. L'émigration, définitive ou temporaire, était une nécessité, et elle le devint encore plus au 19^{ème} siècle quand le recul de la mortalité provoqua un accroissement naturel de la population plus important, notamment dans les deux premiers tiers du 19^{ème} siècle. Toutes les conditions étaient réunies pour qu'un mariage de raison se noue entre la Creuse et la maçonnerie. Le Bâtiment en France avait besoin de bras pour construire des immeubles, des bâtiments publics, des usines et des infrastructures, la Creuse, plus que quiconque, pouvait lui offrir les siens en échange d'un revenu complémentaire indispensable. Ajustement naturel entre l'offre et la demande, encouragé par les pouvoirs publics qui voyaient là un moyen de contenir les salaires dans les villes et de faire rentrer l'impôt dans les campagnes creusoise ! D'autant plus que notre situation centrale nous permettait de rayonner dans toute la France. La pompe une fois amorcée, l'émigration temporaire devint une habitude, une émigration de groupes locaux, facilitée par l'existence de réseaux établis par les aînés, et grâce à une compétence acquise et recherchée... une seconde nature en quelque sorte. Il faut ajouter que la préférence accordée à l'émigration temporaire, sans exclure toutefois l'émigration définitive qui resta cependant longtemps minoritaire, traduit un fort attachement à la famille et en conséquence à la terre natale que l'on ne veut pas quitter. Cet attachement correspond tout à

fait à la nature de la famille communautaire égalitaire qui retient plus et mieux ses enfants que toute autre structure. La famille nucléaire chasse ses enfants devenus grands, et dans la famille communautaire inégalitaire les enfants lésés sont enclins à partir. Ou sont trop peu nombreux. La solidarité de la famille communautaire égalitaire creusoise explique pourquoi pendant des siècles des hommes ont préféré chaque année parcourir des centaines de kilomètres à pied, vivre les $\frac{3}{4}$ de l'année loin de chez eux, travailler dans des conditions difficiles, mais, récompense, l'hiver puis, plus tard, la vieillesse venue, quel plaisir de retrouver le cocon familial et villageois. Alors que dans la plupart des autres campagnes, pas toutes, certes, on s'enfuit plus facilement vers la ville, on change de vie, et on rompt les amarres. C'est le fameux exode rural. Et même quand ils quitteront le département pour une très longue période, souvent les maçons conserveront une maison dans leur chère Creuse, ou en construiront une, pour leurs vieux jours. Beaucoup de maisons de maçons encore aujourd'hui, et les descendants des constructeurs qui les possèdent encore, en sont le témoignage.

Mais le lien de cause à effet de la structure familiale sur la migration joue dans un deuxième temps également dans le sens inverse. La famille élargie permet la migration estivale d'une partie de ses membres, a-t-on dit, mais en retour le revenu complémentaire qu'apporte la migration permet de maintenir une famille nombreuse sur une petite exploitation, et donc de faire durer, plus qu'ailleurs en Limousin, ce type de famille. Longue migration à la belle saison et famille élargie sont indissociables dans les deux sens.



Le reste du Limousin, qui connaissait le même système familial que la Creuse, a moins pratiqué la migration maçonnerie, sans doute parce qu'il était moins pauvre, et que des villes comme Limoges, Brive ou Tulle offraient des emplois à des jeunes campagnards que n'offraient ni Guéret ni Aubusson.

Ci-dessus très bel ensemble grange et maison retour de migrant à Arfeuille-Châtain.